



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 104<sup>e</sup> CONSEIL D'ADMINISTRATION (18 DECEMBRE 2024)

Budget initial 2025 adopté – point sur le Canal Seine-Nord Europe et plan national d'adaptation au changement climatique

**Paris, le 18 décembre 2024** – M. Franck LEROY a présidé la 104<sup>ème</sup> séance du Conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) qui marque les 20 ans de la création de l'Agence.

#### **Le Canal Seine-Nord Europe – point sur un projet européen structurant financé par l'Agence**

**M. Jérôme DEZOBRY**, président du directoire de la **Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE)**, a présenté l'état d'avancement et les perspectives des travaux.

Ce projet majeur d'aménagement européen, situé dans les Hauts-de-France pour sa partie française, vise à relier le réseau fluvial français aux voies navigables européennes, **grâce à un canal à grand gabarit de 107 km**. Il sera vecteur de développement des territoires et de réindustrialisation, tout en favorisant le **mode de transport massifié**, quatre fois moins émetteur de gaz à effet de serre que le transport routier.

Piloté par la SCSNE, maître d'ouvrage, ce projet est soutenu par des financements conjoints **de l'AFIT France pour le compte de l'Etat, les régions Hauts-de-France et Île-de-France, les départements de l'Oise, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, et de l'Union européenne**, via son mécanisme d'interconnexion en Europe (MIE). Ainsi, il s'inscrit au cœur **d'enjeux locaux, nationaux et européens**.

## Plan national d'adaptation au changement climatique et son volet transports

La direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités a présenté le plan national d'adaptation au changement climatique (**PNACC-3**) qui est actuellement soumis à la [consultation publique](#). Elle a en particulier mis l'accent sur la mesure visant à assurer la résilience des transports et des mobilités (mesure 30) qui a un lien direct avec les financements assurés par l'AFIT France pour le compte de l'Etat.

### Budget initial 2025

Lors de cette séance, les membres du Conseil d'administration ont **approuvé à l'unanimité le budget initial pour l'exercice 2025**, qui s'inscrit dans la **continuité de l'action de l'État et de l'Agence**. Le budget de l'Agence s'élève, en **ressources** comme en **dépenses**, à **3,7 Md€** soit un montant équivalent au budget 2023. Les **autorisations d'engagement** prévues sont de **4,2 Md€**. Ce budget initial ne préjuge pas des décisions que le nouveau Gouvernement pourrait être amené à prendre. Il a été notamment souligné que la loi spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances permettra de lever l'impôt et donc de financer l'AFIT France.

Le budget initial 2025 poursuit deux priorités au-delà de la **couverture des engagements pris**. En premier lieu, le budget initial prévoit des **moyens rehaussés pour les transports du quotidien** avec le financement des projets de services express régionaux métropolitains via les contrats de plan État-régions ; la première phase du projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur et les aménagements ferroviaires du Nord de Toulouse et du Sud de Bordeaux ; la poursuite du financement des lauréats du quatrième appel à projets de transports collectifs en site propre.

En deuxième lieu, il consacre la poursuite de l'engagement en faveur de la **régénération et la modernisation des infrastructures existantes**, en lien avec la présentation du PNACC 3.

La répartition par mode des dépenses d'intervention de l'Agence est la suivante :

Dépenses d'intervention	2025	
	AE	CP
CPER	830	1 190
Fer	2 174	1 165
Fluvial et portuaire	168	206
Routes	845	815
Transports du quotidien	145	277
Projet multimodal et divers	31	65
<b>Total dépenses d'intervention</b>	<b>4 193</b>	<b>3 718</b>
dont relance		346

## Conventions et avenant

Suite au vote du budget initial pour 2025, le Conseil d'administration a approuvé **trois conventions** et **un avenant dont une importante convention de financement concernant tous les modes de transports par voie de fonds de concours**.

Les [relevés de délibérations](#) sont publiés sur le site internet de l'Agence, rubrique 'Conseil d'administration'.

## Séminaire « Transport fluvial et décarbonation ».

À l'issue de son 104<sup>e</sup> conseil d'administration, l'AFIT France, en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, a organisé un séminaire intitulé « **Transport fluvial et décarbonation** ».

*Sur l'AFIT France : L'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France) est un établissement public national ayant pour mission de participer au financement de projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne à grande vitesse (LGV), des infrastructures routières, des transports en commun, des ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par le littoral.*

*L'AFIT France met en œuvre la programmation de la loi d'orientation des mobilités ainsi que le volet transport du plan de relance, et co-finance de grands projets structurants, la modernisation d'infrastructures de transport et leur régénération.*

*En 2025, le budget annuel de l'Agence est de 3,7 milliards d'euros. L'AFIT France est administrée par un conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Les ressources de l'Agence proviennent de recettes affectées issues des mobilités carbonées : taxes sur les carburants et le transport aérien, taxe et redevance versées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes et amendes des radars automatiques.*

*Pour en savoir plus : [www.afil-france.fr](http://www.afil-france.fr). Vous y trouverez notamment : les rapports d'activité – [le rapport d'activité 2023](#) - les budgets, les communiqués de presse, le relevé des délibérations du Conseil d'administration.*

Contacts presse du ministère chargé des transports

Tél : 01 40 81 10 86

Mél : [presse.mt@ecologie-territoires.gouv.fr](mailto:presse.mt@ecologie-territoires.gouv.fr)

Contact presse de l'AFIT France

Tél : 01 40 81 72 78

Mél : [katrin.moosbrugger@afil-france.fr](mailto:katrin.moosbrugger@afil-france.fr)